



Lorettaines, Loretains, Bonjour,

Comme à chaque année, tel qu'il est exigé par la *Loi sur les cités et villes* (L.C.V.), le maire doit faire un rapport sur la situation financière de la municipalité qu'il représente.

RAPPORT DU MAIRE SUR LA SITUATION FINANCIÈRE 2008

Pour l'année 2007

En avril dernier, les états financiers de l'année 2007 ont été déposés ainsi que le rapport du vérificateur qui stipulait que la Ville de L'Ancienne-Lorette est en excellente situation financière et que sa vérification a permis de confirmer (comme par le passé), que toutes les lois et tous les règlements régissant la gestion municipale ont été scrupuleusement respectés.

De plus, bien qu'il n'y ait eu aucune augmentation du compte de taxes moyen (comme ce fut le cas en 2008), la Ville a terminé l'année avec un SURPLUS budgétaire de l'ordre de 2,5 millions, ce qui porte notre surplus accumulé au 31 décembre 2007 à un peu plus de 5,5 millions.

Nos immobilisations en 2007

Nos immobilisations en 2007 ont principalement été :

- a) réfection de rues :
 - Père-Chaumont;
 - des Armoiries;
 - de l'Avenir;
 - Bellevue;
 - Sainte-Madeleine.
- b) réfection de la toiture de l'hôtel de ville;
- c) mise aux normes de la Maison des arts et de la culture;
- d) achat de machinerie et d'équipement pour les travaux publics;
- e) aménagement du parc du centre communautaire.

Au total, près de 2,8 millions ont été investis en 2007.

Pour 2008

L'année 2008 se déroule bien, à l'exception de nos coûts de déneigement qui ont littéralement explosé (comme partout ailleurs) et de l'augmentation du coût des produits pétroliers. Malgré cela, et grâce à une gestion serrée de nos budgets, nous devrions terminer l'année avec un SURPLUS intéressant, **bien qu'il y ait eu un gel du compte de taxes moyen en 2008.**

Quant à nos immobilisations 2008, elles se présentent ainsi :

Bâtiments

- travaux de réfection à l'hôtel de ville, à la bibliothèque et à la Maison des arts et de la culture et construction du nouveau garage municipal 2 884 447 \$

Infrastructures

- Rues
- réfection des rues Émilien-Rochette, Saint-Pierre, Saint-Honoré, des Pins, des Patriotes, du Buisson, Napoléon et du Couvent et prolongement de la rue Yvon-Dolbec 1 502 252 \$
- Parcs et terrains
- aménagement de parcs de quartier et des Loisirs 158 497 \$

Ameublement et équipements

- acquisition d'ameublement et d'équipements 168 459 \$

Véhicules

- Acquisition de véhicules 195 599 \$

Pour un total de : 4 909 254 \$

On peut donc dire que, pour 2008, financièrement parlant, tout baigne dans l'huile.

Tel que requis par la loi, la liste des contrats de plus de 25 000 \$ ainsi que celle des contrats de 2 000 \$ et plus accordés à un même fournisseur sont disponibles au Service de la trésorerie (ces listes seront déposées au conseil municipal).

La rémunération des élus (é) :

- Le maire : salaire de base : 65 000 \$
allocation non imposable : 13 716 \$
membre du conseil d'administration du Réseau de transport de la Capitale : 11 020 \$

- Les conseillers (ère) : salaire de base : 5 000 \$
allocation non imposable : 2 500 \$

- Les membres de la Commission permanente des finances : 12 600 \$

La dette municipale au 31 décembre 2008

Beaucoup de choses ont été avancées concernant la dette de la Ville de L'Ancienne-Lorette et les nombreux règlements d'emprunts qui ont été adoptés depuis le 1^{er} janvier 2006.

Alors, qu'en est-il vraiment?

Rappelons-nous qu'adopter un règlement d'emprunt, ce n'est que se donner le « pouvoir » d'emprunter, un peu comme une marge de crédit. Cela ne veut pas dire que l'on va nécessairement faire l'emprunt ...

Depuis le 1^{er} janvier 2006, la Ville a adopté plusieurs règlements d'emprunt pour « garantir » le paiement de ses immobilisations (achat de machinerie, réfection de rues, construction et réparation d'édifices, aménagement de parcs, etc.).

Depuis le 1^{er} janvier 2006, la Ville a investi dans ses immobilisations un montant total de 9,9 millions de dollars.

Jusqu'à maintenant, la Ville n'a financé qu'un règlement d'emprunt pour un montant de 2 millions de dollars afin de réduire la quote-part de l'agglomération.

En ce qui concerne les immobilisations effectuées, elles ont été financées à même ce que l'on appelle le « flux monétaire » et cela mérite des explications :

- 1° à la fin de février de chaque année, la Ville encaisse 50 % de ses revenus de taxes, ce qui représentait plus ou moins 4,1 millions en 2006, 3 millions en 2007 et 8,1 millions en 2008;
- 2° ces sommes servent à couvrir les salaires, l'électricité, etc. pour les 6 mois qui suivent;
- 3° donc, le premier, deuxième et troisième mois, la Ville a donc de l'argent non dépensé; c'est ça le « flux monétaire »;

4° à la fin mai, la Ville encaisse le 2^e versement des taxes. Encore là, le même « flux monétaire » que celui de février reprend.

Une autre source de financement est le surplus budgétaire accumulé qui était de plus de 5,5 millions au 31 décembre 2007. Cette disponibilité budgétaire permet de ne pas avoir à emprunter pour payer nos immobilisations.

En résumé :

- 1° depuis le 1^{er} janvier 2006, la Ville a immobilisé 9,9 millions de dollars;
- 2° la Ville n'a emprunté que 2 millions pour réduire la quote-part de l'agglomération;
- 3° les immobilisations sont supportées par le surplus budgétaire accumulé et le « flux monétaire ».

Cependant, même si la Ville de L'Ancienne-Lorette n'a emprunté que 2 millions depuis 2006, la dette aux états financiers est de 5 483 717 \$, et voici pourquoi :

Au 31 décembre 2005, la Ville de Québec nous a transféré une dette, incluant une partie payée à 100 % par le gouvernement du Québec (la subvention à la bibliothèque), et une autre pour les rues Jules-Vernes et Papillon ainsi que pour le boulevard Wilfrid-Hamel, payée par des taxes de secteur. Donc, la dette nette transférée à la charge des contribuables (ayant un impact sur vos taxes) était de 1 759 564 \$.

Depuis cette date, la Ville de Québec continue à nous transférer de nouvelles dettes de sorte que, au 31 décembre 2008, la dette nette à la charge des contribuables de L'Ancienne-Lorette, incluant l'emprunt pour réduire la quote-part de l'agglomération, sera d'environ 3,7 millions de dollars.

Quant aux immobilisations effectuées de 9,9 millions, le « flux monétaire » et le surplus accumulé de 5,5 millions (auquel s'ajoutera le surplus 2008) permettent de reporter le financement à plus tard, SI NÉCESSAIRE.

On peut donc dire que L'Ancienne-Lorette est en excellente situation financière, ce qui nous permet d'accumuler des gels de taxes chaque année depuis 2007.

Pour 2009

Si la tendance se maintient, les payeurs de taxes de L'Ancienne-Lorette devraient encore être épargnés l'an prochain puisque tout sera mis en œuvre pour qu'il y ait un autre GEL du compte de taxes moyen.

De plus, 2009 sera l'année où, tel que nous l'avions promis en 2006, nos immobilisations seront de plus en plus payées comptant ... donc, la dette commencera à baisser.

Le maire de L'Ancienne-Lorette,

Émile Loranger, ing.

BIBLIOTHÈQUE *Marie-Victorin*

Activités du 4 au 25 octobre 2008

POUR INFORMATIONS COMPLÈTES SUR LES ACTIVITÉS, COMPOSEZ LE 418 641-6142, POSTE 4

ACTIVITÉS GRATUITES
Il suffit de se procurer un laissez-passer!

HORAIRE DE LA BIBLIOTHÈQUE MARIE-VICTORIN	
LUNDI :	FERMÉ
MARDI :	13 H 30 à 18 H 30
MERCREDI :	13 H 30 à 20 H 30
JEUDI :	13 H 30 à 20 H 30
VENDREDI :	13 H 30 à 20 H 30
SAMEDI :	9 H 30 à 16 H 00
DIMANCHE :	9 H 30 à 16 H 00



EXPOSITION ARTISTIQUE

Du 30 septembre au 19 octobre
Perspective/relief



L'artiste **Bertrand Turmel** a développé une technique bien particulière qui lui est propre. Il donne de la perspective et du relief à ses toiles, ce qui nous transporte directement dans le sujet par des formes tridimensionnelles réelles ou illusives.

Endroit : à la bibliothèque Marie-Victorin et à l'hôtel de ville, aux heures d'ouverture.

ATELIER

19 octobre, 13 h 30
Bricolage d'Halloween



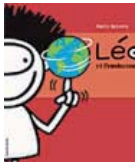
Création d'un épouvantail pour se mettre dans l'esprit de l'Halloween.

Laissez-passer disponibles au comptoir de prêt 30 minutes avant le début de l'activité.

Clientèle : 5 à 12 ans
Durée : 60 minutes

RENCONTRE D'AUTEURE

4 octobre, 13 h 30
Rencontre avec Annie Groovie



Léon est un charmant petit cyclope rigolo qui vit dans un monde où tout est permis ou presque. Il aime bien jouer des tours, rire et faire rire. En plus des livres, tu peux maintenant suivre les aventures de Léon à la télévision. Viens rencontrer sa créatrice, une auteure pas comme les autres!

Laissez-passer disponibles dès le 20 septembre.

Clientèle : 8 ans et plus
Durée : 60 minutes

BAZAR DE LIVRES

Des milliers de livres, disques compacts et revues à vendre à prix dérisoires!

Jeudi 23 octobre * 18 h à 20 h 30
Vendredi 24 octobre 18 h à 20 h 30
Samedi 25 octobre 9 h 30 à 16 h

* Soirée privilège pour les abonnés - carte d'abonnement obligatoire.

CONFÉRENCE

7 octobre, 19 h
La puissance du cercle, l'esprit du mandala



Selon Jung, dessiner à l'intérieur d'un cercle s'avère un puissant outil de connaissance de soi et d'exploration de l'inconscient. Dans sa conférence, Michèle Lefebvre parle du cercle dans l'histoire, de son langage symbolique et présente comment la pratique du mandala devient une aide précieuse dans notre voyage au cœur de nous-même. Un atelier pratique d'initiation au mandala suivra le 2 décembre.

Laissez-passer disponibles dès le 27 septembre.

Clientèle : adolescents et adultes
Durée : 90 minutes

SPECTACLE

5 octobre, 13 h 30
Méli-mélo au pays des contes



Rien ne va plus pour le grand méchant loup qui est tellement mêlé dans ses histoires que les autres personnages l'ont jeté hors du Grand Livre des Contes! Avec la participation du public, **Louis** et **Marguerite** la mouffette tenteront d'aider le loup à retrouver le sourire et le chemin qui mène au Pays des Contes. Avec **Animagination**.

Laissez-passer disponibles dès le 20 septembre.

Clientèle : 3 à 8 ans
Durée : 50 minutes

ACTIVITÉ LITTÉRAIRE

Les amis du livre

Des rencontres pour partager le goût des livres.
Deuxième rencontre de la saison le 14 octobre à 13 h 30.



Clientèle : adultes
Lieu : salle Victor-Laurin
Durée : 180 minutes

ÉVEIL À LA LECTURE

Personnage créé pour les enfants, Mamoiselle Plume raconte avec intérêt et passion quelques-uns de ses albums préférés.

Inscription obligatoire au comptoir de prêt. Places limitées.

Dimanche
Bibliobébé

Deuxième rencontre d'une série de trois : **12 octobre à 9 h 30.**

Clientèle : 18 mois à 3 ans
Durée : 45 minutes

Heure du conte

Deuxième rencontre d'une série de trois : **12 octobre à 10 h 30.**

Clientèle : 3 à 5 ans
Durée : 60 minutes



Mardi
Biblioconte

Deuxième rencontre d'une série de trois : **14 octobre à 9 h.**

Clientèle : 18 mois à 5 ans
Durée : 60 minutes

SERVICE *du greffe*

AVIS PUBLIC DEMANDE DE DÉROGATION MINEURE

Avis est, par les présentes, donné :

Que le conseil municipal de la Ville de L'Ancienne-Lorette statuera lors de sa séance ordinaire qui se tiendra le 28 octobre 2008, à 20 h, à la salle du conseil située à l'hôtel de ville de L'Ancienne-Lorette au 1575, rue Turmel, L'Ancienne-Lorette, sur la demande de dérogation mineure suivante :

- Propriété sise au 1309, rue de la Courtine à L'Ancienne-Lorette, lot 1 312 489 du cadastre du Québec : permettre l'installation d'un appareil d'échange thermique, en cour arrière à 4 mètres de toute limite de l'emplacement en lieu et place des 5 mètres exigés par le règlement de zonage n° V-965-89.

Tout intéressé pourra se faire entendre par le conseil municipal de la Ville de L'Ancienne-Lorette relativement à cette demande au cours de la séance du 28 octobre 2008.

Donné à L'Ancienne-Lorette ce 1^{er} octobre 2008

M^{re} Claude Deschênes, avocat
Greffier de la Ville

LE SAVIEZ-VOUS?

Musique à découvrir



Dans le but de faire connaître la riche collection de disques compacts que possède la bibliothèque Marie-Victorin, nous vous offrons la possibilité, tout au long de l'année, de profiter du programme « Musique à découvrir ».

Courez également la chance de gagner des disques compacts lors d'un tirage qui aura lieu en décembre. Les conditions de participation au concours sont disponibles au comptoir de prêt de la bibliothèque.

Lors de notre bazar annuel du 23 au 25 OCTOBRE, à l'achat de trois disques vous en obtiendrez un quatrième gratuitement.

SERVICE *d'urbanisme*

GARAGES ET ABRIS D'AUTO TEMPORAIRES...

Ce que vous devez savoir...

Attention! Même si un permis n'est pas requis, ces installations doivent toutefois être conformes à la réglementation municipale.

La période permise

Les abris temporaires seront tolérés du **15 octobre 2008 au 15 avril 2009**.

Les normes et distances à respecter

- Ils doivent être revêtus de façon uniforme de toile ou de panneaux démontables et doivent être érigés sur le stationnement ou sur la voie d'accès au stationnement.
- Ils doivent libérer toute signalisation routière.
- Sur un emplacement d'angle (coin de rue) le triangle de visibilité de 6 mètres doit être respecté.
- Les abris temporaires doivent être situés à une distance d'au moins 1,5 mètre (5 pieds) de la chaîne de rue.
- Ils doivent être situés également à 1,5 mètre (5 pieds) de toute **borne-fontaine** afin de garder l'accès libre pour le Service des incendies.



ENTREPOSAGE EXTÉRIEUR DE BOIS DE CHAUFFAGE...

Ce que vous devez savoir...

L'entreposage de bois de chauffage est autorisé dans la cour latérale et la cour arrière seulement. Toutefois, cet usage doit respecter les normes établies selon la réglementation municipale.

Les normes à respecter

- Le bois doit être proprement empilé dès sa réception.
- Le volume total ne doit pas excéder 7 mètres cubes (247 pieds cubes).
- La hauteur maximum de l'entreposage est limitée à 1,5 mètre (5 pieds).
- L'entreposage ne peut s'effectuer à moins de 60 centimètres (24 pouces) des limites d'un emplacement.
- Si l'entreposage est effectué à moins de 2 mètres (6 pieds 6 pouces) des limites d'une propriété, l'entreposage doit être séparé de l'emplacement



adjacent par une clôture ajourée à moins de 50 % ou par une haie dense. La hauteur minimum de la barrière visuelle est de 1,5 mètre (5 pieds).

LE BRÛLAGE EN PLEIN AIR DE FEUILLES MORTES OU TOUT AUTRE DÉCHET EST INTERDIT

Veillez noter qu'il est strictement défendu de faire brûler des substances en plein air, en particulier les feuilles mortes, car ils émettent de la fumée susceptible de nuire au voisinage ou de polluer l'atmosphère.



PROTÉGEONS NOTRE PLANÈTE, PENSEZ VERT!

SERVICE *des travaux publics*

Le temps froid est à nos portes, voilà le temps de se préparer pour la période hivernale!

PROTÉGER VOS ARBRES ET ARBUSTES



Pour ne pas retrouver vos arbres et arbustes en piètre état au printemps, il serait sage de les protéger adéquatement, surtout ceux situés dans l'aire où la neige est habituellement soufflée sur votre propriété. Les employés affectés au déneigement font tout leur possible pour éviter d'endommager vos biens, mais il est nécessaire que chaque propriétaire prenne les mesures qui s'imposent pour prévenir tous les dommages possibles.

Voici quelques suggestions de protection efficace selon le type de végétaux :

- Les **CONIFÈRES** fortement exposés aux projections de la souffleuse peuvent être protégés d'une clôture à neige recouverte d'une toile synthétique ou de jute; les haies, quant à elles, devraient être protégées d'une clôture à neige en forme de tipi, avec une couverture hivernale.
- Les **ARBUSTES** peuvent être ficelés avec une corde en les recouvrant d'une toile ou en les entourant d'une clôture à neige en prenant soin d'attendre la chute des feuilles avant de les ficeler.
- Les **ROSIERS** peuvent eux aussi être ficelés avec une corde en les recouvrant soit d'une toile ou de cônes en styromousse en prenant soin de percer des trous à plusieurs endroits sur les cônes pour assurer une circulation d'air.
- Les **ARBRES** doivent être protégés adéquatement à l'aide d'une couverture hivernale, en prenant soin au préalable de ficeler les branches dans le cas des jeunes arbres, et être munis d'un madrier de bois afin de permettre à votre arbre de résister aux intempéries de l'hiver.

Prenez note que la Ville ne peut être tenue responsable des dommages occasionnés à vos arbres ou arbustes si ceux-ci n'ont pas été protégés adéquatement de votre part.

Merci de votre précieuse collaboration.

ÉCLAIRAGE DE RUES

Pour un éclairage adéquat des rues en tout temps...

Le Service des travaux publics demande votre collaboration afin de signaler toute déféctuosité quelconque reliée au système d'éclairage de rues de manière à ce que le personnel puisse procéder rapidement aux interventions qui s'imposent.

Votre coopération est essentielle! Communiquez avec nous au 418 872-8450.

AVIS • DERNIÈRES COLLECTES

Dernière collecte de BRANCHES

La dernière collecte de branches sera effectuée dans la semaine du **3 novembre**. L'inscription est obligatoire par téléphone au 418 872-8450 au plus tard le vendredi précédant la collecte.

Dernière collecte de RÉSIDUS VERTS

Veillez prendre note que la dernière collecte de résidus verts sera effectuée le **lundi 17 novembre prochain**.

Collecte des encombrants « monstres »

La collecte s'effectue le **1^{er} lundi du mois**.

L'inscription est obligatoire par téléphone au 418 872-8450 au plus tard le vendredi midi précédant la collecte.

Les objets volumineux doivent être déposés à moins de 2 mètres du bord de la chaussée, au plus tôt le soir précédant leur enlèvement, au plus tard à 7 h le jour de la collecte. Seuls les objets volumineux pouvant être déplacés par deux personnes seront ramassés.

Matériaux acceptés :

- chauffe-eau;
- électroménagers;
- matelas;
- meubles;
- tapis.



Matériaux refusés :

- articles trop gros ou trop lourds pour être manipulés à bras d'homme;
- bonbonnes de propane;
- ciment, pierre, tourbe, terre, bois, souches, asphalte, pruche, sable et gravier;
- débris de construction ou de terrassement;
- pièces et carcasses d'auto, de motocyclette et de motoneige;
- pneus.

OFFRE D'EMPLOI

SUVEILLANTE OU SURVEILLANT AUX PATINOIRES EXTÉRIEURES
poste en semaine et poste la fin de semaine

Sommaire des responsabilités

La personne titulaire de l'un de ces postes est responsable de l'ouverture et de la fermeture du centre communautaire afin de faciliter l'entrée des patineurs; prépare les locaux pour la tenue des activités; assure rigoureusement la surveillance des lieux; assiste les participants en leur donnant des informations; range l'équipement et le matériel à la fin de la journée; assure l'entretien des locaux, au besoin, pour les maintenir en état de propreté pendant et après les activités.

Qualités personnelles recherchées

- Sens des responsabilités accrues
- Autonomie
- Autoritaire
- Débrouillardise
- Ponctualité

POSTE EN SEMAINE • HORAIRE DE TRAVAIL

Du lundi au vendredi de 14 h 30 à 22 h, pour un total de 37,5 heures, de la mi-décembre à la mi-mars approximativement.

POSTE LA FIN DE SEMAINE • HORAIRE DE TRAVAIL

Samedi et dimanche de 10 h à 22 h, pour un total de 24 heures par fin de semaine, de la mi-décembre à la mi-mars approximativement.

Salaire

8,53 \$ de l'heure

Les personnes intéressées à soumettre leur candidature pour ces postes doivent faire parvenir leur curriculum vitae à l'adresse ci-dessous, tout en mentionnant le nom du concours.

Diane Bilodeau, direction des ressources humaines

1575, rue Turmel, L'Ancienne-Lorette (Québec) G2E 3J5

Vous pouvez également envoyer votre curriculum vitae par courriel à :

diane.bilodeau@ville.lancienne-lorette.qc.ca ou par télécopieur au 418 641-6019.



Les saines habitudes de vie Au Québec, en automne, on bouge!

Cette année, une fois de plus, la campagne provinciale Kino-Québec *Les Rendez-vous d'automne* revient en force!!! Profitez-en pour sortir vos espadrilles et réaliser vos trente minutes d'activité physique par jour.

Les *Rendez-vous d'automne* sont une bonne occasion pour :

- Découvrir le parc de la Rivière à L'Ancienne-Lorette en famille ou entre amis.
- Utiliser la marche ou le vélo comme moyen de transport.
- Faire une journée sans ascenseur à l'école ou au bureau.
- Organiser des midis-marche dans votre milieu de travail.
- Démarrer un club de marche.
- Utiliser le podomètre pour organiser des concours ou des défis entre les membres de la famille, les collègues ou les amis.
- Faire vos réunions à vélo ou à pied.
- Inviter un kinésologue pour vous parler d'un sujet d'actualité sur la pratique d'activité physique.

Chaque pas compte!

De plus, grâce à ces paysages à couper le souffle, l'automne est la saison propice aux balades en forêt. Par ailleurs, le *Répertoire des sentiers pédestres de la région de la Capitale-Nationale* est à votre disposition. Si vous ne l'avez pas déjà, demandez-le à l'accueil de l'hôtel de ville. Peut-être découvrirez-vous de nouveaux endroits enchanteurs de notre magnifique région...

En plus de cette campagne saisonnière, cette année revient la *Journée nationale du sport et de l'activité physique*. Celle-ci aura lieu le **vendredi 10 octobre 2008**. Dans le cadre de cette journée spécialement consacrée à mousser la pratique d'activités physiques, plusieurs activités seront réalisées partout à travers le Québec et se poursuivront les **11 et 12 octobre**. Pour connaître la programmation à L'Ancienne-Lorette de même qu'à travers tout le Québec, consultez le site internet www.mels.gouv.qc.ca/JNSAP/

Pour cette occasion, soyez à l'affût des publicités et joignez-vous aux nombreux Québécois et Québécoises qui participeront aux différents événements organisés pour souligner cette journée spéciale. Profitez-en également pour marcher, courir, sauter, pédaler, mais surtout avoir du plaisir à bouger lors de ce long week-end.

Marie-Ève Dufour, kinésologue, spécialiste de l'activité physique, répondante au programme 0-5-30 COMBINAISON PRÉVENTION du CSSS de la Vieille-Capitale

Cercle de Fermières de L'Ancienne-Lorette

RÉUNION MENSUELLE

8 octobre 2008, 19 h 30

Sous-sol de la sacristie de l'église de L'Ancienne-Lorette

Soirée portes ouvertes.

Information : Sylvie Marcoux au 418 871-2295 ou Lise Michaud au 418 872-4674

RAPPEL

Souper spaghetti le 27 octobre 2008

Heure : entre 17 h 30 et 21 h

Endroit : restaurant Da Giovanni de Duplessis

Coût : 14 \$ (10 \$ revient au Cercle de Fermières)

BUREAUX FERMÉS

13 OCTOBRE

FÊTE DE L'ACTION DE GRÂCE

Prenez note que les bureaux administratifs de la Ville seront fermés lors de la fête de l'Action de grâce le 13 octobre prochain.

Prochaine séance du conseil

Mardi 28 octobre 2008, 20 h

LISTE des organismes

Les organismes jouent un rôle prépondérant dans la vie sociale, culturelle et communautaire. Ils apportent une importante contribution à l'organisation et l'animation des activités de loisir pour tous les groupes d'âge. Ils sont le reflet du dynamisme du milieu.

ARTS ET CULTURE

Association des arts et de la culture	Jacques A. Gravel	418 872-9811
Club Photo	Pierre Villeneuve	418 871-0985
Corps musical L'Odyssée	Philippe Beurivage	418 265-9387
Groupe Rythmoson	Jean Rivard	418 871-7679
	www.rythmoson.com	
Temps-Danse	Nathalie Robitaille	418 877-1536
Troupe de théâtre Les Grands Enfants	Conrad Bélanger	418 809-7699
Société d'histoire de L'Ancienne-Lorette	Benoît Rocheleau	418 871-1694

CLUBS SOCIAUX

Club Lions	Richard Dufour	418 871-0766
Club Optimiste	Michel Paquet	418 872-9984
Club Richelieu	Serge Alain	418 872-8985
Club Rotary	Fernand Lemay	418 871-1410

SOCIAL ET COMMUNAUTAIRE

A F E A S	Monique Côté	418 844-0104
Apprenti de la couture	Claire Faucher	418 872-7690
Association des gens d'affaires	Julie Dufresne	418 265-7987
Cercle de Fermières	Sylvie Marcoux	418 871-2295
Chantelait inc.	Véronique Chayer	418 877-5333
Chevaliers de Colomb	Richard Desrosiers	418 872-6784
Conférence Saint-Vincent de Paul	Henri Piolain	418 874-0101
Corp. de la chapelle Notre-Dame-de-Lorette	Lucie Savard	418 872-3082
Corps de Cadets 2846 Richelieu	Sylvain Martin	418 569-4692
Corps de Cadets de l'Air Escadron 921	Gérard Cormier	418 840-1350
Groupe Scout	Isabelle Rousseau	418 877-9387
La Maison des jeunes Le Repère	Jocelyn Richard	418 871-2819
Les Aînés de L'Ancienne-Lorette	Pierre Cormier	418 871-4671
Mouvement Couple et Famille	Francine Sylvain	418 628-8382
Service d'entraide Rayon de Soleil	Nancy Leclerc	418 871-7055

SPORT ET PLEIN AIR

Association de Ringuette	Luc Tardif	418 877-1247
Association des sports de balle	Nathalie D'Amours	418 872-4414
	www.vbal.qc.ca	
Association de soccer du Mistral Laurentien	Steve Gauvin	418 953-0790
	www.mistral Laurentien.com	
Club cycliste Vélorette	Ginette Gagné	418 847-2130
	www.velorette.com	
Club de patinage artistique	Guy Paris	418 847-1684
Club de patinage sportif	Charles Thibeault	418 877-3504
Club de tennis	Gilles Gaudreau	418 872-1363
	www.tennis-anc-lorette.ca	
Hockey L'Ancienne-Lorette (H.A.L.)	Yvon Gagnon	418 871-4802
	www.halmustangs.qc.ca	
Karaté Kyoshindo	Michelle Painchaud	418 871-7334
	www.karatekyoshindo.com	
Ligue de pétanque de L'Ancienne-Lorette	Jean Pierre Audet	418 626-2105
Tournoi National de Hockey Bantam inc.	Robert Carrier	418 871-9027
	www.tbhbal.ca	

Le LORETTAIN
JOURNAL MUNICIPAL DE LA VILLE DE L'ANCIENNE-LORETTE

Dépôt légal : Bibliothèque et Archives nationales du Québec

Conception : Le Journal de L'Ancienne-Lorette

Tirage : Plus de 9000 exemplaires

Ville de L'Ancienne-Lorette

Le Loretain est un périodique publié 11 fois par année par la Ville de L'Ancienne-Lorette et distribué gratuitement dans tous les foyers de L'Ancienne-Lorette.

Toute information pour Le Loretain doit être acheminée à :

L'hôtel de ville de L'Ancienne-Lorette
1575, rue Turmel, L'Ancienne-Lorette (Québec) G2E 3J5

Tél. : 418 872-9811

L'utilisation des termes génériques masculins est faite dans le but d'alléger le texte et ne comporte aucune discrimination.